

# Compte rendu

## Rencontre de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de Rouyn-Noranda (UA 082-51)

### Rencontre hybride

Date : Mercredi 26 octobre 2022

Heure : 13 h 30

### Membres et organismes ayant participé à la rencontre

Intervenants forestiers	Représentants ministériels
Mme Audrey-Ann Richard-Tremblay, Interfor *	M. Nicolas Pouliot, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
M. Alain Shink, West Fraser	M. Maxime Girard-Simmons, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Mme Marie-Eve Sigouin, GreenFirst	M. Luc Michaud, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
<b>Environnement aquatique et forestier</b>	Mme Marie-Eve Pagé, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) *
M. Frédéric Charron, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) *	<b>Faune</b>
M. Pierre Cartier, Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT) *	M. Marcel Lavoie, Association des trappeurs de Rouyn-Noranda (ATRN)
<b>Autres</b>	M. Pierre Auger, Association des chasseurs et des pêcheurs de Rouyn-Noranda (ACPRN)
M. Olivier Cadieux, MRC Abitibi *	M. Osvaldo Valeria, Chaire en aménagement forestier durable (AFD), UQAT
Mme Valéry Sicard, Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT)	<b>Récréotourisme et patrimoine culturel</b>
M. David Lambert, Ville de Rouyn-Noranda	M. Florent Veillette, Club Quad du Cuivre
Mme Laurence Dupuis, Ville de Rouyn-Noranda	Mme Laurence Bergeron, Parc national d'Aiguebelle, Sépaq *
Mme Carolann St-Jean, Ville de Rouyn-Noranda	
Mme Nathalie Dufresne, coordonnatrice GIRT	

\* : participation à distance

### 1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre

La coordonnatrice, Mme Nathalie Dufresne, souhaite la bienvenue à tous les participants. Un tour de table permet à chacun des participants de se présenter. Le quorum est atteint. Les objectifs de cette séance consistent notamment à :

- ✓ faire le point sur la consultation publique à venir dans le cadre du plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) 2023-2028;
- ✓ présenter les suivis de la consultation du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) - hiver 2022;
- ✓ discuter de la dérogation aux modalités de l'entente Paysage, dans le cadre du plan spécial de récupération de la tordeuse de bourgeons de l'épinette (TBE);
- ✓ dresser le portrait des plus récents travaux effectués par les divers comités techniques.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

POINTS	SUJETS	HEURE
1.	Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre	13 h 30
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	13 h 40
3.	Approbation du compte rendu de la rencontre du 25 mai 2022 et suivis	13 h 45
4.	Activité terrain 2022 - Retour sur l'événement du 14 septembre 2022	13 h 55
5.	Points d' <b>INFORMATION</b> du MRNF, UA 082-51 : a) PAFIT 2023-2028 - Consultation publique et échéancier de réalisation b) PAFIO hiver 2022 - Rétroaction de la consultation publique c) Dérogation aux modalités de l'entente Paysage dans les 0-500 mètres, lac Roger, dans le cadre du plan spécial de récupération de la TBE	14 h 10
	(PAUSE)	15 h 10
6.	Comités techniques : a) Biodiversité - <b>ENTÉRINEMENT</b> propositions de corridors de connectivité faunique b) Foresterie - <b>ENTÉRINEMENT</b> démarche proposée pour l'enjeu de la rétention de la forêt autour des abris sommaires c) Paysage d) Communication	15 h 15
7.	Divers a) Projet Connectivité, CREAT - Évolution du projet b) Bilan provisoire de la campagne 2022 « Ramasse ton camp », lac Roger c) Liste d'envoi des calendriers hebdomadaires des opérations forestières d) Formation « Rôles des Tables GIRT », novembre 2022	16 h 15
8.	Levée de la rencontre	16 h 30

Bien que celui-ci soit laissé ouvert, les sujets suivants sont insérés au point *Divers* :

- ✓ 24<sup>e</sup> Colloque annuel de la Chaire AFD;
- ✓ Congrès annuel 2022 de l'AFAT.

Le projet d'ordre du jour est entériné par les membres.

## 3. Approbation du compte rendu de la rencontre du 25 mai 2022 et suivis

Le compte rendu de la rencontre du 25 mai 2022 est entériné par les membres de la Table. La coordonnatrice fait un survol des suivis de cette réunion.

#### 4. **Activité terrain 2022 - Retour sur l'événement du 14 septembre 2022**

La coordonnatrice expose les résultats de l'évaluation de l'activité terrain du 14 septembre dernier, organisée par la Table GIRT de Rouyn-Noranda et ses partenaires. Des 32 participants, 56 % ont complété le sondage en ligne. De ce nombre, une majorité affirme être satisfaite ou très satisfaite de l'accueil, des thèmes abordés et des lieux visités. Le programme de la journée terrain a répondu en grande partie aux attentes des participants. De plus, il est indiqué que le déroulement de l'activité facilite l'interaction entre les personnes présentes. Le sujet le plus apprécié est sans contredit l'harmonisation des usages en forêt. La distribution de documents aux participants est à revoir; le contenu est apprécié mais la manipulation des différents tableaux et cartes, en format papier, sur le terrain, s'avère plutôt complexe. Nous devons aussi mieux vulgariser l'information. Parmi les thématiques proposées pour une prochaine édition, on retrouve l'entente Paysage et la planification des activités forestières dans les zones périphériques des aires protégées. Considérant que les étudiants de la Chaire ADF de l'UQAT sont invités à participer à l'activité, il est recommandé de convier le groupe de foresterie du CÉGEP de l'Abitibi-Témiscamingue. Comme il a été convenu de tenir une activité terrain aux deux (2) ans, la prochaine édition est prévue pour 2024.

#### 5. **Points d'INFORMATION du MRNF, UA 082-51**

##### a) **PAFIT 2023-2028 - Consultation publique et échéancier de réalisation**

M. Maxime Girard-Simmons rappelle les dates de la consultation publique qui concerne le PAFIT 2023-2028, soit du 7 novembre au 22 décembre 2022. Une soirée d'information virtuelle a lieu le 9 novembre. Pour y assister, il faut s'inscrire auprès du MRNF. Tous les renseignements seront disponibles dans l'avis public qui sera diffusé sous peu. Il est recommandé au Ministère d'enregistrer la séance d'information et de la rendre disponible sur le site Internet du Ministère, tout au long de la consultation.

##### b) **PAFIO hiver 2022 - Rétroaction de la consultation publique**

La présentation de M. Nicolas Pouliot a pour objectifs de dévoiler le type de demandes reçues dans le cadre de la plus récente consultation publique du PAFIO, de démontrer les actions concrètes mises en place pour y répondre et d'expliquer les moyens utilisés. Ce sont 137 commentaires qui ont été émis, provenant de 7 organismes et de 19 individus, dont une majorité est constituée de chasseurs, pêcheurs et trappeurs. Les communautés autochtones ont aussi été consultées.

L'intervenant du MRNF s'attarde sur quelques exemples de commentaires exprimés et les réponses qui ont été formulées. Chaque cas est unique et divers éléments doivent être pris en compte lors d'une entente d'harmonisation. Depuis quelques années, la consultation publique se déroule plus tôt dans l'année afin de considérer davantage les préoccupations des utilisateurs de la forêt, au moment de planifier en détail les travaux. Les ententes et mesures d'harmonisation convenues sont d'une durée de cinq (5) ans. Le rapport de suivi de cette consultation sera bientôt disponible en ligne, à l'adresse suivante :

[Aménagement forestier en Abitibi-Témiscamingue | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

*Note 1 : M. Olivier Cadieux, MRC d'Abitibi, quitte la rencontre en raison d'un conflit d'horaire, à 14 h 40.*

##### c) **Dérogation aux modalités de l'entente Paysage dans les 0-500 mètres, lac Roger, dans le cadre du plan spécial de récupération de la TBE**

M. Luc Michaud explique que la région est visée par un plan spécial de récupération de la TBE depuis quelques années. L'épidémie monte peu à peu vers le nord. Les interventions s'effectuent de façon diffuse dans les secteurs affectés. Ainsi, à ce jour, il n'y a jamais eu d'impact sur le paysage. Or, le

lac Roger, qui est un immense plan d'eau situé au cœur du plan spécial, fait l'objet d'opérations forestières dans sa portion sud, tandis que sa portion nord du lac a été soumise à la consultation publique, où seront réalisées des interventions prochainement.

Au moment de réaliser l'analyse Paysage, le Ministère s'est rendu compte que la cible n'était pas respectée, c'est-à-dire qu'on observait plus de 15 % de celle-ci, visible de moins de 3 mètres, car la présence d'arbres n'est pas prise en compte dans la bande riveraine, celle-ci étant considérée en tant que « récoltée ». Ceci a donc un impact sur les résultats d'analyse au niveau de ce qui est visible pour les 500 premiers mètres. Le porte-parole du MRNF tient à préciser que l'épidémie de TBE n'affecte pas le paysage comme un feu de forêt, mais elle influence la planification. Sur le territoire de l'unité d'aménagement (UA), il est prévu de conserver 1 % de la superficie en rétention. Cette rétention est planifiée à l'échelle du chantier. Or, dans le cas du lac Roger, le Ministère s'est questionné sur la possibilité de reporter certains secteurs de récolte, puisque la partie visible est rapprochée du plan d'eau.

Une carte illustrant la planification 2023-2024 en périphérie du lac Roger est projetée. À partir de la récolte planifiée initialement, des îlots de rétention ont été ciblés. D'autres secteurs ont été reportés. La coupe par îlots répond aux enjeux écosystémiques et ne constitue pas une perturbation anthropique. Les îlots doivent avoir une superficie minimale d'un hectare et être composés de peuplements suffisamment denses. En procédant ainsi, il est possible d'atteindre 8 % de rétention pour le chantier du lac Roger. Il est à noter que pour compenser ce haut niveau de rétention, il se peut que d'autres chantiers de l'UA aient un pourcentage de rétention en-deçà de la cible. Ceci permet de respecter la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF), tout comme les modalités de l'entente Paysage.

Normalement, quand on arrive aux limites permises par l'entente Paysage, nous avons déjà récolté les peuplements prioritaires. Pour ce qui est des 500 premiers mètres, lorsque la forêt de 3 mètres et moins aura atteint les 15 %, on pourra y retourner faire la récolte. L'enjeu de ce secteur, c'est que le peuplement ne durera pas le temps habituel pour revenir au seuil des 3 mètres et moins. Donc, le scénario retenu pour le cas du lac Roger, consiste à appliquer les modalités de l'entente Paysage, avec îlots de rétention.

**(PAUSE)**

## **6. Comités techniques**

En guise d'introduction, la coordonnatrice fait un survol des mandats de chacun des comités techniques actifs. Elle profite de l'occasion pour inviter les nouveaux représentants à combler les postes vacants au sein de ces comités. À cet effet, M. Maxence Martin et Mme Valentina Buto, de l'UQAT, pourraient siéger respectivement aux comités Foresterie et Biodiversité. M. Jean Goyard accepte de joindre les rangs du comité Paysage, à titre de représentant du secteur récréotouristique. Mme Laurence Bergeron, tout comme M. Frédéric Charron, pourraient participer aux travaux du comité Biodiversité, avec l'approbation de leur direction. Finalement, Mme Valéry Sicard démontre de l'intérêt à collaborer avec les comités Communication et Foresterie. Sa participation demeure toutefois à confirmer.

*Note 2 : M. Pierre Cartier, OBVT, quitte la rencontre à 15 h 45, en raison d'un conflit d'horaire.*

### **a) Biodiversité - ENTÉRINEMENT propositions de corridors de connectivité faunique**

Le comité Biodiversité souhaite soumettre à la Table GIRT, quatre (4) propositions de corridors de connectivité faunique, basées sur la spatialisation de la forêt résiduelle dans des secteurs d'aménagement forestier intensif, soit les secteurs Hébécourt, Beaumesnil, Désandrouin et La Pause. Par ces recommandations, le comité vise à implanter des corridors formés de forêt résiduelle de plus de 7 mètres, d'une largeur minimale de 200 mètres, en association avec les divers éléments de conservation, tels que les aires protégées et les refuges biologiques. Les forêts peuplées d'essences

longévives, telle que l'épinette, régénérées naturellement et éloignées des infrastructures routières, ont retenu l'attention du comité. Les secteurs visés n'ont pas été exposés à des investissements sylvicoles ou présentent peu de potentiel à cet effet. Les corridors ainsi créés, aident la faune dans ses déplacements entre les massifs forestiers.

Ces corridors de connectivité ne constituent pas une nouveauté. Depuis 2013, l'ATRN collabore à des ententes d'harmonisation afin d'implanter des lieux de passage mieux adaptés que les secteurs de reboisement continu. Dans l'aménagement écosystémique, on doit en tout temps conserver 30 % de forêt résiduelle de 7 mètres et plus partout. Il n'y a pas d'impact sur la foresterie. Il ne s'agit pas d'aires protégées. De plus, il est possible de déplacer ces corridors. Même si l'enjeu est peu documenté, cette démarche est associée aux cibles dédiées à la fragmentation du territoire.

Après avoir jeté un œil à la carte des corridors déjà implantés sur le territoire de l'UA 082-51, les quatre (4) corridors de connectivité faunique, proposés par le comité, sont dévoilés. Compte tenu du projet Connectivité du CREAT, actuellement en déploiement, dont les résultats viendront confirmer ou infirmer l'efficacité de ces corridors, il est convenu de retenir ces corridors par entente d'harmonisation, en collaboration avec l'ATRN.

#### **b) Foresterie - ENTÉRINEMENT démarche proposée pour l'enjeu de la rétention de la forêt autour des abris sommaires**

Au cours de l'été 2022, des validations ont été réalisées par Greenfirst et Interfor afin d'évaluer l'impact de la rétention de la forêt autour des abris sommaires (RFAAS) sur les chantiers planifiés et estimer la marge de manœuvre possible par rapport à la possibilité forestière. Il est spécifié que la RFAAS pourrait correspondre à un rayon d'un hectare (ha) de forêt productive autour de chaque abri sommaire. Il s'agit d'une préoccupation caractéristique de l'UA 082-51, puisque 1 609 abris sommaires se trouvent sur son territoire.

Or, ces validations ont mené à plusieurs constats :

- ✓ La RFAAS représente une perte de bois à récolter pour l'industrie forestière;
- ✓ Elle ne constitue pas un aménagement écosystémique;
- ✓ Au niveau réglementaire, celle-ci peut s'appliquer. Néanmoins, le volume de bois laissé en place sera retiré de la garantie d'approvisionnement des entreprises;
- ✓ Des pénalités financières sont attribuées pour les secteurs mis aux enchères par le Bureau de mise en marché du bois (BMMB), s'il demeure du bois non récolté calculé dans la possibilité forestière;
- ✓ Les entreprises forestières préfèrent, pour le moment, continuer à faire de l'harmonisation au cas par cas.

Le comité recommande de vérifier auprès des entreprises forestières si elles sont ouvertes à ces pertes et ces pénalités que représente la RFAAS. Toutefois, ce que préconise le comité avant tout, c'est d'approcher le BMMB pour connaître sa position à revoir sa manière d'appliquer les pénalités financières. La proposition du comité Foresterie est entérinée par la Table GIRT.

#### **c) Paysage**

Il est prévu que le comité Paysage reprenne ses travaux d'ici la fin du mois de novembre 2022.

#### **d) Communication**

Le comité pourrait être sollicité pour accompagner le MRNF dans son plan de communication pour la prochaine consultation publique PAFIO (hiver 2023). Aucune date n'est fixée pour la tenue d'une prochaine rencontre.

## 7. Divers

### a) *Projet Connectivité, CREAT - Évolution du projet*

M. Frédéric Charron résume les plus récentes démarches réalisées dans le cadre du projet Connectivité, dont l'objectif principal est d'évaluer la connectivité actuelle et future de l'habitat de la martre d'Amérique. Il reste un an au projet, qui est en partie financé par la Fondation de la Faune du Québec (FFQ). De plus amples détails sont à venir.

### b) *Bilan provisoire de la campagne 2022 « Ramasse ton camp », lac Roger*

M. David Lambert dresse un bilan préliminaire de la campagne 2022 « Ramasse ton camp », au lac Roger. Depuis le mois d'août, ce sont 8 conteneurs de 30 verges qui ont été levés sur le site, soit l'équivalent d'environ 30 tonnes métriques. L'opération est réussie. Un projet similaire a également été réalisé sur le chemin du lac Hébert, dans la réserve Opasatica, qui s'est également bien déroulé. Pour 2023, la Ville de Rouyn-Noranda prévoit placer le conteneur plus profondément en forêt. Le secteur du chemin de l'Exploration, lac Arnoux, quartier d'Arntfield, est envisagé pour l'an prochain.

### c) *Liste d'envoi des calendriers hebdomadaires des opérations forestières*

Les membres de la Table GIRT peuvent recevoir par courrier électronique, le calendrier des opérations hebdomadaires de chacune des entreprises forestières en fonction sur le territoire de l'UA 082-51. Pour ce faire, les personnes intéressées doivent en aviser la coordonnatrice. Elle effectuera les suivis nécessaires auprès des entreprises concernées.

### d) *Formation « Rôles des Tables GIRT », novembre 2022*

Il est rappelé aux membres de la Table qu'il est toujours possible de s'inscrire à la formation « Rôles des Tables GIRT », offerte gratuitement par le MRNF. Elle se déroule par visioconférence, pour une durée de 90 minutes, et s'adresse aux nouveaux représentants ainsi qu'à ceux qui sont en poste depuis plusieurs années. Il est prévu de réaliser l'activité d'ici la fin du mois de novembre.

### e) *24<sup>e</sup> Colloque annuel de la Chaire AFD*

La Chaire AFD de l'UQAT tient son 24<sup>e</sup> colloque annuel, les 22 et 23 novembre prochains. Toutes les informations en lien avec l'événement se trouvent sur la page Internet de la Chaire.

### f) *Congrès annuel 2022 de l'AFAT*

L'AFAT invite les membres de la Table GIRT à participer à son 79<sup>e</sup> congrès annuel, qui se déroulera sous le thème « Entre identité et perceptions », le 11 novembre prochain, au Centre de congrès de l'hôtel Le Noranda.

## 8. Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre est levée à 16 h 45.

*Note 3 : Les questions et commentaires exprimés durant la rencontre du 26 octobre 2022, peuvent être consultés à l'annexe 1.*

## ANNEXE 1

### QUESTIONS (Q), COMMENTAIRES (C) ET RÉPONSES (R)

#### Points d'INFORMATION du MRNF, UA 082-51 :

#### **b) PAFIO hiver 2022 - Rétroaction de la consultation publique**

Q : *En ce qui concerne la procédure de fermeture de chemin, qui doit en faire la demande? L'individu?*

R : Oui. De plus, il doit en assumer les coûts.

Q : *La proportion de chemins d'hiver et d'été à planifier relève des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA). Comment l'individu peut-il s'y retrouver au moment de déposer une demande de fermeture de chemin?*

R : À la base, le chemin forestier sert à approvisionner et répondre aux besoins des industriels. Bien que ce soit possible, il est plutôt rare de faire de l'harmonisation pour des secteurs d'hiver. Les demandes d'accès sont très grandes pour les secteurs d'été. L'accès à la ressource, c'est le nerf de la guerre.

Q : *La procédure de fermeture de chemin implique des frais. En quoi correspondent ces frais?*

R : La fermeture d'un chemin comprend l'enlèvement du gravier, des ponceaux et le reboisement du site. L'accès au secteur est complètement fermé.

Q : *Qu'arrive-t-il pour les secteurs BMMB dans le cas des sentiers de motoneige?*

R : Nous tenons une rencontre qui rassemble les principaux intéressés, au tout début du chantier.

Q : *Pour les relevés de sentiers de trappe et les sites d'intérêt, plusieurs trappeurs soumettent l'information au MRNF avant de compléter la planification détaillée du bloc de récolte. Est-ce la bonne façon de faire?*

R : Cela n'influence pas la planification. Toutefois, ces renseignements nous permettent d'être à jour car les sentiers de trappe sont sans cesse relocalisés.

C : *Il s'agit d'une information forte utile pour les forestiers, notamment lorsque nous effectuons le rubannage. Ces données pourraient être insérées dans un GPS.*

C : *Des rubans pourraient également être placés par les trappeurs afin de délimiter leurs sentiers.*

R : Dans la mesure du possible, nous allons tenter de préserver les sentiers de piégeage. Cependant, il n'y a aucun engagement en ce sens. Il est donc préférable de soumettre les commentaires, avec carte à l'appui, lors de la consultation publique durant laquelle les BGA sont présents. Ainsi, on peut s'engager par l'entremise d'une entente d'harmonisation.

#### **c) Dérogation aux modalités de l'entente Paysage dans les 0-500 mètres, lac Roger, dans le cadre du plan spécial de récupération de la TBE**

Q : *L'entente Paysage a un objectif social et non écosystémique. La façon de faire qui est proposée, soit 20 % de rétention en coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) avec 1 % d'îlot, a une fonction écologique. Quel sera l'impact sur l'aménagement écosystémique dans les autres chantiers?*

R : Le lac Roger représente un chantier de 450 ha, ce qui est relativement très dilué dans l'UA. Ailleurs, la cible de rétention diminuera un peu. Au global, ce sera minime. C'est tout de même bien balancé. En procédant ainsi, cela répond aux deux (2) enjeux (social et écosystémique).

C : *Vous avez seulement élargi la bande riveraine pour que les arbres qui restent debout cachent la coupe visible du lac. Ceci ne constitue pas des îlots.*

R : Nous souhaitons que les îlots demeurent en place jusqu'à la prochaine récolte. D'ailleurs, le PAFIT est le bon endroit pour mettre à l'épreuve les cibles fixées.

C : *Après la récolte, des îlots opérationnels qu'on ne pourra récolter, s'ajouteront aux îlots planifiés par le Ministère.*

C : *D'un point de vue écologique, c'est intéressant pour la protection du plan d'eau (qualité). Il faut accepter que certains secteurs soient visibles du lac.*

Q : *Le volume à l'hectare a-t-il été considéré?*

R : *Oui, c'est la base.*

C : *Compte tenu du site et du relief, la proposition du MRNF est acceptable.*

R : *On parle, dans ce cas-ci, d'une bande d'une largeur de plus de 100 mètres.*

Q : *Y a-t-il un risque plus élevé de chablis dans ces îlots?*

R : *Il y a moins de risques en raison de la présence de la bande riveraine de 20 mètres laissée en place.*

Q : *Que sait-on des essences qui se trouvent dans ces îlots? Ont-elles une bonne tolérance aux vents? Quel est le pourcentage de répartition des peuplements?*

R : *Il y a beaucoup de sapins puisqu'il s'agit d'un secteur affecté par la TBE.*

## **Comités techniques**

### **a) Biodiversité - ENTÉRINEMENT propositions de corridors de connectivité faunique**

C : *Il serait intéressant de faire un maillage avec les recherches réalisées par le Dr Pierre Drapeau (UQAM), qui démontrent que l'essence vedette chez les oiseaux, c'est le tremble.*

C : *Il faut relier les secteurs orphelins aux corridors de connectivité.*

C : *Il ne faut pas que ces corridors soient une simple bande de forêt ou ne deviennent des séparateurs de coupes.*

R : *C'est un guide. S'il y a une coupe limitrophe à ces corridors, il est possible d'envisager un déplacement de ceux-ci. Ce ne sont pas des corridors permanents.*

### **b) Foresterie - ENTÉRINEMENT démarche proposée pour l'enjeu de la RFAAS**

C : *Ce sont de petites superficies. Il y a effectivement 1 609 abris sommaires sur le territoire de l'UA mais cela n'équivaut pas à une perte de 1 609 hectares de forêt productive, puisque bien souvent, les abris sommaires, sont généralement construits près des cours d'eau. Il faut savoir que la bande de protection riveraine est déjà exclue de la possibilité forestière.*

C : *On parle de quelques 10 000 m<sup>3</sup> de bois qui seraient laissés sur place pour l'UA 082-51. Ce qui est préoccupant, c'est la notion d'application systématique, mais aussi, l'impact d'une telle orientation sur les autres UA.*

C : *Contrairement à la villégiature, il n'y a pas de plan gouvernemental instauré pour le développement des abris sommaires.*

C : *La RFAAS concerne un volume minime de bois non récolté mais à long terme. Il y a beaucoup d'éléments qui peuvent changer (par exemple : les aires de protection du caribou forestier et autres aires protégées, les changements climatiques, etc.) et influencer à la baisse la possibilité forestière. Si des modalités sont mises en place pour l'enjeu de la RFAAS pour l'UA 082-51, il est certain que cela aura des répercussions sur les autres UA.*